

PELAGIE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 20 000 €
SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
85190 AIZENAY

RCS LA ROCHE SUR YON 824 846 505

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Et le quatre Juin

Monsieur ARTHUR GOURAUD, propriétaire de la totalité des 2 000 parts de la société PELAGIE, et donc associé unique de ladite société, et seul gérant,

L'associé unique a pris les décisions suivantes, à savoir :

- Changement de date de clôture de l'exercice social et modification des statuts corrélative,
- Formalités de publicité, pouvoirs.

PREMIERE DECISION – CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social actuellement fixée le 31 juillet de chaque année pour la fixer au 31 décembre de chaque année.

La présente modification prend effet à compter de l'exercice en cours, et pour la première fois, l'exercice au 31 Juillet 2025 est reporté au 31 Décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 4 des statuts :

<<

Article 4 - DUREE DE LA SOCIETE - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.>>



TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES CONSECUTIVES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir partout où besoin sera, les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

-oOo-

Monsieur ARTHUR GOURAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.